



Règlement du vote en ligne

Prix « Coup de cœur Cergyssois » – Label Cergy Commerce 2025-2027

Article 1 – Organisateur

La ville de Cergy, représentée par son maire, Jean-Paul Jeandon, organise un vote en ligne dans le cadre du **label Cergy Commerce 2025-2027** afin de désigner le commerçant préféré des habitants pour le **prix "Coup de cœur Cergyssois"**.

Article 2 – Objet du vote

Le vote permet aux habitants de choisir leur commerçant préféré parmi les commerçants indépendants ayant obtenu le **label Cergy Commerce 2025-2027**.

Le commerçant ayant reçu le plus de votes sera mis en lumière à travers une communication dédiée.

Article 3 – Période du vote

Le vote est ouvert **du 3 au 24 février 2025 inclus**. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Modalités de participation

- La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.
- **Une seule participation par personne** est autorisée. Un contrôle des votes est effectué pour éviter toute fraude.
- Les votes multiples effectués via des moyens détournés (ex. : vidage de cache, navigation privée, adresses email fictives) pourront être annulés par l'organisateur.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le commerçant ayant obtenu le plus grand nombre de votes remportera le prix "Coup de cœur Cergyssois".

En cas d'égalité, le gagnant sera désigné en fonction des notes obtenues lors de sa labellisation.

Article 6 – Annonce des résultats

Les résultats seront dévoilés **en avril 2025** sur le site de la Ville de Cergy :
www.cergy.fr/label-cc.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les informations collectées sont **strictement confidentielles** et utilisées uniquement pour garantir l'unicité des votes.

- Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant :
dpomutualise@cergypontoise.fr.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au vote implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute tentative de fraude entraînera l'annulation des votes concernés.